

### Initiatives ministérielles

moyenne qu'on doit parcourir par moyen de transport pour faire venir des produits alimentaires, c'est environ 2 200 kilomètres. Cela peut aller jusqu'à 3 000 dans certains coins.

Le transport est ordinairement maritime ou aérien, et le transport maritime ne peut se faire que quelques mois par année. Alors on peut, à toutes fins pratiques, parler de transport aérien. Les frais de transport sont évidemment énormes parce qu'il n'y a quand même pas beaucoup d'affluence et il faut quand même, considérant les conditions climatiques, payer le coût que cette situation entraîne.

Le grand problème, pour les populations de ces territoires et les populations qui sont concernées—dans les territoires dont j'ai examiné la situation, c'est 27 000 personnes, dont 8 000 au nord du Québec—c'est le problème occasionné par ces frais de transport, c'est-à-dire le coût de la vie. L'indice du coût de la vie, dans ces territoires, peut être multiplié par un et demi ou par deux. Alors on voit quand même que c'est une situation grave sur le plan économique pour ces familles. La situation est d'autant plus grave que le nord du Québec et le nord du Canada dans son ensemble ont un problème important en ce qui concerne l'emploi et l'insuffisance des revenus. À toutes fins pratiques, les salaires dans ces régions sont modestes, même très modestes, et les coûts pour l'alimentation sont élevés.

• (1855)

Les répercussions sur la santé de la population sont importantes. Il y a beaucoup d'études qui ont été faites dans le Sud et certaines dans le Nord mettent en relief le lien entre l'état de santé et la qualité de l'alimentation. C'est pour ça que je tenais à m'exprimer sur la motion de mon confrère de Saint-Jean, parce que c'est vraiment une situation problématique. Je pense que le Parlement et le gouvernement canadien doivent prendre les moyens nécessaires pour que cette situation soit réglée pour le mieux des populations concernées.

Pour ce qui est des territoires à l'étude, le transport aérien des produits alimentaires se fait à partir de deux points d'origine: Churchill et Val-d'Or. C'est à partir de ces endroits que les produits alimentaires sont acheminés dans le Nord. Il n'y a pas de distribution à partir de grandes villes comme Montréal, par exemple, où les grossistes ou les détaillants pourraient envoyer leurs produits directement dans le Nord. Ça transite par les deux municipalités que j'ai mentionnées.

Il est évident qu'en plus des coûts, il y a aussi des questions de délai parce que les marchandises transitent quelquefois pendant plusieurs jours avant de parvenir à destination. Cela pose vraiment un problème, et c'est sûr qu'il y a des solutions. Il y a beaucoup de choses qui se font actuellement pour l'alimentation ou l'aide à l'alimentation des gens du Nord. Il y a des mesures gouvernementales qui sont prises, des subventions qui sont données et je pense que la contribution du gouvernement canadien est très valable.

On remarque tout de même certains problèmes. Les coûts sont très élevés, les tarifs supplémentaires de fret pour amener la marchandise dans le Nord peuvent aller de 0,70 \$ à 7,75 \$ du kilo, on voit donc que les coûts sont énormes. Il y a quand même peut-être des solutions qui peuvent être envisagées. Il a été porté

à mon attention qu'il y a un projet mis sur pied par des gens du Nord, des Inuits, visant à promouvoir l'installation d'un centre de distribution dans le Nord, de façon à pouvoir concentrer les produits amenés dans un même avion afin de réduire les coûts et pour pouvoir assurer aux villages concernés une distribution adéquate.

Je ne veux pas me faire le porte-parole et le publiciste de mesures qui peuvent être prises par des gens qui se sont formés en entreprise privée, sauf que je pense que ce projet devrait être soigneusement analysé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Ce projet me semble de nature à vouloir réduire les coûts des produits alimentaires dans ces territoires; et aussi parce que c'est une initiative de gens du Nord. Là comme ailleurs, ce sont les populations directement concernées qui sont le mieux en mesure de prendre les dispositions nécessaires pour leur bien-être économique et social. Vu qu'il y a un projet patronné par des Inuits, je pense qu'il pourra être intéressant pour le ministère des Affaires indiennes de l'examiner.

Ce projet favoriserait aussi la création d'emploi d'autochtones, de personnes membres des communautés inuits dans le Nord. Je pense que c'est un objectif qu'il faut viser. Compte tenu de la situation actuelle du coût des produits alimentaires dans le Nord et compte tenu qu'il y a des initiatives mises sur pied par des gens du Nord, j'incite le ministère des Affaires indiennes à considérer la motion de mon collègue de Saint-Jean et de voir à prendre les dispositions nécessaires pour que la distribution des produits alimentaires dans le Nord soit rendue plus efficace. Et si pour ce faire, on peut soutenir des gens du Nord prêts à investir et à mettre de l'énergie dans le développement de leur communauté, je pense qu'il faut le faire sans hésiter.

• (1900)

[Traduction]

**La présidente suppléante (Mme Maheu):** Comme aucun autre député ne souhaite prendre part au débat et que la motion ne peut faire l'objet d'un vote, l'heure prévue pour les initiatives parlementaires est terminée, et la motion est rayée du *Feuilleton*, conformément au paragraphe 96(1) du Règlement.

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES JEUNES CONTREVENANTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-37, Loi modifiant la Loi sur les jeunes contrevenants et le Code criminel, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

**M. Jack Ramsay (Crowfoot):** Madame la Présidente, j'ai suivi le débat sur le projet de loi, et je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur un facteur important qui me semble avoir été négligé dans les discours que j'ai entendus jusqu'à maintenant. Il s'agit simplement de ceci: je crois que le gouvernement, celui-ci et ses prédécesseurs, a attendu du système pénal quelque chose qu'il ne pouvait pas donner.